

MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Séance du Conseil général du 2 octobre 2024

11. Réponse à l'interpellation FOR (C. Känel) « Centre médical à La Neuveville (route de Neuchâtel 3) » (C. Frioud Auchlin/A. Kurth)

Le Conseil municipal répond aux 5 questions posées dans l'interpellation :

- *Combien de médecins exercent aujourd'hui dans le centre médical ?*
Réponse : 1 médecin généraliste.

- *S'il y a eu des départs, les conditions et délais ont-ils été respectés ? Sauf erreur, la Commune avait tout de même payé 2 fois CHF 25'000.- en contrat de prestations pour l'installation de 2 nouveaux médecins*
Réponse :
Oui, les conditions et délais ont été respectés selon le contrat initial. Les montants indiqués correspondaient à la démarche complète de recrutement et installation des futurs médecins et du personnel administratif. Le contrat a été respecté par rapport à la durée de la garantie.

- *Il semble que les délais d'attente pour un rendez-vous dans ce cabinet se soient passablement allongés. Les médecins en place pratiquent-ils toujours la médecine générale en priorité ?*
Réponse :
Les délais d'attente ne nous sont pas connus et nous ne pouvons pas nous prononcer sur ce point, sachant que toute la branche est concernée, également dans nos communes voisines. Quant à la répartition des activités du Dr Loison, elle dépend de son organisation qui lui est personnelle.

- *Qu'en est-il des frais du contrat de bail à charge de la Commune en 2024 ?*
Réponse :
Les frais du contrat de bail sont facturés au médecin. L'amortissement de l'investissement est programmé sur une période plus longue du fait d'une répercussion sur un médecin et pas trois. A ce jour 20 % de l'investissement a été supporté par le cabinet médical.

- *Quelles mesures doivent être prises pour répondre au mieux à la demande des patients neuvevillois et pour pérenniser le centre médical tel que nous le souhaitons lors du projet ?*
Réponse :
Avec trois médecins à La Neuveville et neuf médecins dans un cercle de 8 km, il semble que la densité de médecins par rapport à la population soit satisfaisante et aucune demande particulière de la population ne nous est parvenue.

Compte tenu de la pénurie de médecins, nos vœux sont que nos médecins actuels poursuivent leurs activités au sein de notre commune dans l'intérêt de nos citoyens.

CONSEIL MUNICIPAL